

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 - 12 - 06

Séance du 15 décembre 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

L'an deux mille quinze, le quinze décembre,

Représentés : 5

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON

**SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS**

EXERCICE 2016

**BUDGET DE LA
COMMUNE**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA, CIDALE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, TROGNO, VIDAL, Messieurs, CATTUI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Sabine GIACALONE (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Marie-Claire PELOT-PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Messieurs Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Madame Christine MANFREDI),

Adjoint : Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA (procuration à Monsieur Antoine BAGNO).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions susceptibles d'être attribuées en 2016, dans le cadre du nouveau dispositif présenté aux associations, le montant des subventions tenant compte de deux critères essentiels à savoir le caractère d'intérêt général des activités ainsi que l'encadrement de la jeunesse.

Le tableau ci-dessous précise le montant de la subvention monétaire attribuée ainsi que les avantages en nature consentis aux associations (prêt de locaux, de salles, de matériel...).

Association	Subvention en nature	Subvention monétaire (compte 6574)	TOTAL
Accueil villes françaises	10 032,00		10 032,00
Association Gymnastique Volontaire (AGV)	18 018,00		18 018,00
Aïkido	3 217,50		3 217,50
Amicale des Donneurs de Sang	1 056,00	170,00	1 226,00
Amicale des Rapatriés	2 772,00	430,00	3 202,00
Amicale Lec'Copains	4 224,00		4 224,00
Amis du Musée de Tauroentum		4 000,00	4 000,00
Anabelle danses	5 060,00		5 060,00
Arts et Jeux Culturels Saint-Cyriens	12 672,00		12 672,00
Association Education Musicale		500,00	500,00
Association Sportive Saint-Cyrienne	11 385,00	40 000,00	51 385,00
Associations des Chasseurs Propriétaires		1 500,00	1 500,00
Banque alimentaire		300,00	300,00
Boule Tranquille	3 500,00		3 500,00
Boutis et Patchwork	3 520,00		3 520,00
Comité des Œuvres Sociales (C.O.S)		3 115,00	3 115,00
Chœurs Ililanga	1 815,00		1 815,00
Club Bridge et Echecs	8 580,00		8 580,00
Club Culturel	3 168,00		3 168,00
Club de l'Age d'Or		1 000,00	1 000,00
Les collègues	1 100,00		1 100,00
Comité de Jumelage Città della Pieve	2 464,00	3 050,00	5 514,00
Comité de Jumelage Denzlingen	2 376,00	4 575,00	6 951,00
Comité Départemental du Concours de la Résistance et Déportation		75,00	75,00
Compagnons des Arts	2 860,00		2 860,00
Courir à Saint-Cyr	220,00		220,00
La Croix Blanche	3 000,00		3 000,00
Cumon Viet Vo Dao	660,00		660,00
Dansons à Saint Cyr sur Mer	7 260,00		7 260,00
Dojo Saint Cyrien Qwankido	5 148,00	1 000,00	6 148,00
Don Bosco contrat associatif		28 350,00	28 350,00
Etoile Cycliste		1 000,00	1 000,00
Football Club Saint Cyr (FCSC)	550,00		550,00
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie (FNACA)	550,00	535,00	1 085,00

Foyer socio-éducatif du Collège		1 500,00	1 500,00
Toulon-Saint-Cyr Handball	17 899,00	50 000,00	67 899,00
Hatha yoga	4 180,00		4 180,00
Hypoventilés	1 100,00		1 100,00
Jeunes Sapeurs Pompiers		850,00	850,00
Judo Club Saint-Cyrien	11 896,50	3 050,00	14 946,50
Kalanke	3 520,00		3 520,00
Kempo Boxing	9 652,50	1 300,00	10 952,50
LEC Surf Club	1 800,00		1 800,00
Ligue Cancer		850,00	850,00
Office Municipal de l'Animation et des Fêtes (O.M.A.F)		20 000,00	20 000,00
Osawa karate	4 174,50		4 174,50
Paquito	1 100,00		1 100,00
Pause cartable	6 215,00		6 215,00
Petits Lutins	2 640,00	500,00	3 140,00
Progrès Musical	1 386,00	4 360,00	5 746,00
Protection animale	330,00	6 000,00	6 330,00
Saint Cyr Bandol Sanary Athlétisme		500,00	500,00
Saint Cyr Basket Club	17 475,00	2 600,00	20 075,00
Saint Cyr environnement	440,00		440,00
San Ceri	1 210,00		1 210,00
Ski Club Saint-Cyrien	660,00		660,00
Société Nautique des Lecques	7 000,00	4 710,00	11 710,00
La Solidaire	5 000,00		5 000,00
Souvenir Français	220,00	1 155,00	1 375,00
Taï chi	2 640,00		2 640,00
Tennis Club St Cyrien		4 600,00	4 600,00
Toiles du sud	396,00		396,00
Union des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (U.A.A.C.V.G)	473,00	2 000,00	2 473,00
TOTAL Compte 65 74	216 615,00	193 575,00	410 190,00

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités d'attribution des subventions susceptibles d'être attribuées en 2016 telles qu'elles ressortent du tableau ci-dessus.

Vu le débat sur les orientations budgétaires afférent au budget de la Commune, pour l'exercice 2016 qui s'est tenu lors de la séance du 17 novembre 2015,

Les Conseillers Municipaux appartenant au Conseil d'Administration de certaines Associations ne participent pas au vote. Ainsi, s'agissant des associations listées ci-dessous, le scrutin donne les résultats suivants :

Association Sportive Saint Cyrienne :

32 voix POUR

1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Gérard BUONCRISTIANI procuration à Madame Christine MANFREDI)

Comité de Jumelage Citta della Pieve :

32 voix POUR

1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Marguerite TROGNO)

O.M.A.F. :

30 voix POUR

3 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE (Patrice CATTUI – Amandine CIDALE - Louis FERRARA)

Souvenir Français :

32 voix POUR

1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Jean-Pierre LE VAN DA procuration à Monsieur Antoine BAGNO)

Tennis Club

32 voix POUR

1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Yannick GUEGUEN)

Pour les autres Associations, le Conseil Municipal, après avoir pris en considération le caractère d'utilité communale que ces organismes présentent, et à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de déterminer les modalités d'attribution de subventions telles qu'elles ressortent du tableau ci-dessus ;

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes avec les associations dont la subvention est supérieure à 23 000€ ;

Dit que la dépense d'un montant global de **193 575 €** sera prélevée sur le compte 6574-Subventions de fonctionnement aux Associations et autres organismes de droit privé – du Budget Primitif de la Commune, exercice 2016.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY